



# MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°054/2025  
SEANCE DU : 4 décembre 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

### CONVOCATION

Date : 04/12/2025

Affichée le : 28/11/2025

Transmise le : 26/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 20

Pouvoirs : 6

Absents : 4

|            |                     |                    |                   |
|------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| Etaient    | Thierry CHAUMERLIAC | Patrick RAOULT     | Reynald GARCIA    |
| présents : | Patricia GOASDOUE   | Françoise GODENNE  | Cécile DOLQUES    |
|            | Hervé WEIFFENBACH   | Serge GHILLEBAERT  | Laurent COHEN     |
|            | Aïcha FOURCROIX     | Pierre BEMELS      | Allyson PALLUD    |
|            | Michel WATIER       | Hubert De RANCOURT | Edouard DEGREMONT |
|            | Martine TISSU       | Monique ROBERT     | Vincent BRUEL     |
|            |                     |                    | Fabien VOLLE      |
|            |                     |                    | Romain PREVALET   |

### Absents représentés :

Sylvie GUIMIOT ..... pouvoir à Françoise GODENNE

Monique ROBERT ..... pouvoir à Aïcha FOURCROIX

Patricia GOASDOUE ..... pouvoir à Patrick RAOULT

Allyson PALLUD ..... pouvoir à Thierry CHAUMERLIAC

Laurent COHEN ..... pouvoir à Hervé WEIFFENBACH

Cécile DOLQUES ..... pouvoir à Tatiana D'ANDREA

Absents non représentés : Vincent BRUEL, Romain PREVALET, Pascal BARBIER, Hubert De RANCOURT

Secrétaire de séance : Patrick RAOULT

### Délibération n°054/2025 : ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du Centre Interdépartemental de Gestion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2124-3 qui définit la procédure avec négociation ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à la procédure avec négociation est possible ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 5 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 24 juin 2025 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation ;

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code de la Commande Publique ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Chaumerliac,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2026 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- **PREND ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

Berger Levaufre

ID : 095-219505047-20251204-0542025-DE

Pour extrait certifié conforme, le 5 décembre 2025

Le Maire,  
Céline CAUDRON

